



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais médicaux et chirurgicaux

Question écrite n° 30605

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité concernant la prise en charge par la sécurité sociale de la cataracte congénitale chez l'enfant. Cette maladie entraîne une opération qui est suivie d'un traitement lourd, long et permanent. Bon nombre d'enfants ont des séquelles à l'issue et tout au long de leur vie. Ce traitement est également coûteux et parfois difficile à supporter pour les parents. En conséquence, il lui demande quelles dispositions elle envisage pour que la sécurité sociale puisse prendre en compte cette maladie et assurer une prise en charge totale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30605

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3229